

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**

QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

*Documents officiels*

PREMIÈRE COMMISSION  
2e séance  
tenue le  
mardi 9 octobre 1990  
à 10 heures  
New York

PROCES-VERBAL DE LA 2e SEANCE

Président : M. RANA (Népal)

SOMMAIRE

Hommage à la mémoire du cheikh Rashid Bin Saeed Al-Maktoum, Vice-Président et Premier Ministre des Emirats arabes unis et Gouverneur de Dubai

Déclaration du Président

Election du Vice-Président et du Rapporteur

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.1/45/PV.2  
26 octobre 1990

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 35.

**HOMMAGE A LA MEMOIRE DU CHEIKH RASHID BIN SAEED AL-MAKTOUM, VICE-PRESIDENT ET PREMIER MINISTRE DES EMIRATS ARABES UNIS ET GOUVERNEUR DE DUBAI**

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : C'est avec une profonde tristesse que les représentants ont appris le décès de S. A. le cheikh Rashid Bin Saeed Al-Maktoum, Vice-Président et Premier Ministre des Emirats arabes unis et Gouverneur de Doubaï. Au nom de la Commission, j'adresse mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple des Emirats arabes unis.

J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence.

Les représentants observent une minute de silence.

**DECLARATION DU PRESIDENT**

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis tout d'abord de souhaiter chaleureusement et sincèrement la bienvenue à toutes les délégations à la Première Commission de l'Assemblée générale. Pendant un certain nombre d'années, j'ai eu le plaisir de travailler avec plusieurs d'entre vous, alors que je rencontre les autres pour la première fois cette année. Je compte sur votre coopération fructueuse et amicale à tous.

Je tiens tout d'abord à déclarer que c'est pour moi un grand plaisir d'exprimer, au nom de tous les membres de la Première Commission et en mon nom, nos plus sincères félicitations au peuple et au Gouvernement de la République de Namibie et au peuple et au Gouvernement de la Principauté de Liechtenstein à l'occasion de leur admission à l'Organisation des Nations Unies. Les représentants souhaitent chaleureusement la bienvenue aux représentants de la Namibie et de Liechtenstein et nous espérons tous travailler avec eux pour promouvoir les nobles objectifs et idéaux inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Je vous rappelle également que, dans une note verbale en date du 21 mai 1990 (A/44/946), le Secrétaire général a communiqué aux principaux organes une note des Ministres des affaires étrangères de la République arabe du Yémen et de la République démocratique du Yémen concernant la formation, le 22 mai 1990, d'un seul Etat souverain, la République du Yémen. Au nom de la Première Commission, je tiens à exprimer nos félicitations et nos meilleurs voeux au peuple et à la République du Yémen à l'occasion de son unification.

Le Président

Je tiens également à saisir cette occasion pour accueillir à la Première Commission la délégation d'une Allemagne nouvellement unie et exprimer à son peuple et à son gouvernement, au nom de la Première Commission et en mon nom, nos meilleurs voeux et nos félicitations. Je me félicite de la volonté affirmée par l'Allemagne de participer aux travaux des Nations Unies et de relever les défis de notre époque.

L'Assemblée générale nous a fait à moi-même et à mon pays le grand honneur de m'élire président de la Première Commission. Je remercie très cordialement toutes les délégations pour la confiance qu'ils m'ont accordée. Je m'efforcerai de diriger les travaux de la Commission de façon à mériter la confiance que vous m'avez si généreusement accordée.

Le Président

A cet égard, j'aimerais également dire combien j'apprécie les paroles très aimables que m'a adressées l'Ambassadeur Andrés Aguilar, Représentant permanent du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies, quand il a présenté ma candidature à la première séance de la Commission. Je voudrais le prier, au nom de la Commission et en mon nom propre, de faire part de notre gratitude à S. E. M. Adolfo Taylhardat, pour la façon exemplaire dont il a présidé nos délibérations lors de la quarante-quatrième session.

Je suis parfaitement conscient de prendre la succession de présidents très éminents qui ont dirigé avec talent et compétence les travaux de la Première Commission ces dernières années. Quant à moi, je n'épargnerai ni mon temps ni mes efforts pour que les travaux de la Commission aboutissent à des résultats positifs. Ce faisant, je compte sur la coopération et l'assistance de tous les membres de la Commission, ainsi que sur l'expérience et la compétence précieuses de M. Yasushi Akashi, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, de M. Visilij Saffronchuk, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité, de M. Shrab Kheradi, secrétaire de la Première Commission, et de ses collègues du Secrétariat, qui contribueront tous au succès de nos travaux. Je suis persuadé que la Première Commission pourra largement bénéficier de leur expérience, et nous comptons sur leur appui dans l'examen des nombreuses questions importantes dont nous sommes saisis.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT ET DU RAPPORTEUR

LE PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, à savoir l'élection du vice-président et du rapporteur de la Commission, j'aimerais attirer l'attention des membres de la Commission sur la décision que l'Assemblée générale a prise à sa 1935e séance, le 22 septembre 1971, concernant la procédure d'élection des membres des bureaux des grandes commissions. Selon les dispositions de cette décision, la présentation de chaque candidature donne lieu à l'intervention d'un seul orateur, après quoi la commission procède immédiatement à l'élection. C'est par conséquent la procédure que la Commission suivra aujourd'hui.

M. FAHMY (Egypte) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation et en mon nom propre, vous féliciter très chaleureusement de votre élection à la présidence de cette importante commission de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés que votre longue expérience des affaires internationales, votre compétence dans la diplomatie

Le Président

multilatérale et votre connaissance des questions qui intéressent la Commission nous seront très utiles et que, grâce à elles, nos efforts communs seront couronnés de succès.

L'an dernier, j'ai eu l'honneur et le plaisir d'assumer les fonctions de vice-président de cette commission. Ce fut une expérience très stimulante. J'aimerais une nouvelle fois remercier tous les représentants ici présents de leur coopération pendant toute la durée de nos travaux, et, en particulier, les autres membres du Bureau de la Commission élus pour la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale : le Président, l'Ambassadeur Taylhardat, du Venezuela; l'autre Vice-Président, M. Hassan Mashadi, de la République islamique d'Iran, et M. Dimitris Platis, de la Grèce, qui était notre rapporteur. Enfin, et ce n'est pas peu dire, j'aimerais exprimer ma sincère gratitude à tous les membres du Secrétariat pour leur précieuse assistance.

Aujourd'hui, dans le cadre élargi de mes responsabilités en tant que l'un des vice-présidents de l'année dernière, j'ai le privilège de présenter à la Commission la candidature de M. Ronald S. Morris, de l'Australie, à l'un des postes de vice-président de la Première Commission pour la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. M. Morris est entré dans le service diplomatique australien en 1971. Il a représenté son pays lors de nombreuses affectations diplomatiques, et il a été notamment envoyé en poste en Iran, de 1972 à 1974, au Pakistan de 1982 à 1984, en Irlande, de 1982 à 1985, et à Fidji, en 1988. Il a servi à l'Organisation des Nations Unies, à New York, de 1976 à 1982, et s'est distingué ici même au poste de rapporteur de la Quatrième Commission, en 1979, et aux fonctions de Représentant spécial nommé cette même année par le Secrétaire général pour observer les élections aux Nouvelles-Hébrides.

M. Morris est en particulier hautement qualifié dans le domaine du désarmement, car il a travaillé au Bureau des affaires du désarmement au Ministère des affaires étrangères de l'Australie, et a été membre de la délégation australienne à la Conférence sur le désarmement, où il siégeait en tant que chef adjoint de la délégation depuis 1988. M. Morris est actuellement chef en titre de la délégation australienne à la Conférence sur le désarmement.

J'ajouterai qu'il n'est pas nécessaire de présenter M. Morris à la Première Commission; nous le connaissons bien car il a participé à de nombreuses sessions de la Commission, où il a été un interlocuteur très actif, qui s'est toujours efforcé,

Le Président

de façon constructive, d'amener les représentants à se mettre d'accord. Comme c'est en outre un de mes amis, c'est avec un plaisir particulier que je présente sa candidature au poste de vice-président de la Commission.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Egypte d'avoir présenté la candidature de M. Ronald S. Morris, de l'Australie, au poste de vice-président de la Commission. Je le remercie également des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je voudrais, au nom de la Commission, remercier M. Fahmi de sa contribution précieuse aux travaux de la Commission en sa qualité de Vice-Président au cours de la session de l'année dernière.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures, je considérerai que, conformément à l'article 103 du règlement intérieur et à la pratique établie, la Commission souhaite ne pas procéder au vote au scrutin secret et déclare M. Ronald S. Morris élu vice-président de la Première Commission par acclamation.

M. Ronald S. Morris (Australie) est élu vice-président de la Première Commission par acclamation.

M. NAIMI-ARFA (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour vous adresser, Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République islamique d'Iran, mes très chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la Première Commission. Votre élection à ce poste important est la reconnaissance de la réputation que vous avez acquise depuis que vous êtes aux Nations Unies, réputation de diplomate très respecté doté d'une expérience et de connaissances très vastes dans le domaine des affaires internationales, et plus particulièrement dans celui du désarmement. C'est avec une profonde satisfaction que nous vous voyons à la tête de la Première Commission au moment où des changements rapides et profonds se produisent à travers le monde. Nous sommes convaincus que sous votre conduite et votre habile direction, la Première Commission parviendra à des résultats importants et concrets. Je tiens à vous assurer du soutien total de ma délégation dans l'exercice de vos responsabilités de président.

A ce stade, je voudrais également dire combien ma délégation a sincèrement apprécié votre prédécesseur, M. Adolfo Taylhardat, Ministre adjoint des affaires étrangères du Venezuela, qui a dirigé avec patience, persévérance et compétence les travaux de la Commission à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Je tiens également à rendre hommage à mon collègue, M. Nabil Fahmy, de l'Egypte, Vice-Président de la Première Commission à sa session précédente, ainsi qu'au Rapporteur de la Commission.

Au nom de M. Hassa Mashhadi, Vice-Président de la Commission à la session précédente, j'ai l'honneur et le privilège de proposer aujourd'hui la candidature de M. Sergei Nikolaevich Martynov, représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie, au poste de vice-président de la Commission. M. Martynov a obtenu en 1975 le diplôme de l'Institut des relations internationales de Moscou et est entré la même année dans le service diplomatique de son pays. M. Sergei N. Martynov s'est beaucoup occupé de questions liées au désarmement et à la sécurité internationale depuis 1975. Dans le large éventail de son expérience diplomatique, je voudrais citer la fonction de rapporteur, puis de vice-président de la Commission du désarmement qu'il a assumée en 1986 et 1987. En outre, pendant trois années consécutives, entre 1988 et 1990, il a été élu président du Groupe de contact sur le désarmement nucléaire au sein de la Commission du désarmement. Aujourd'hui, M. Martynov est chef adjoint du Département des organisations

M. Naimi-Arfa (République islamique d'Iran)

internationales du Ministère des affaires étrangères de la RSS de Biélorussie et s'occupe de questions de désarmement et de sécurité internationale. M. Martynov a également occupé des postes importants à diverses sessions de plusieurs organes multilatéraux chargés des questions de désarmement.

Je sais que de nombreux représentants ici présents aujourd'hui ont eu la possibilité de vérifier l'aptitude de M. Martynov à traiter avec beaucoup d'efficacité des questions délicates touchant le désarmement. Reconnaisant que ses nombreuses qualités, dont je n'ai énuméré que quelques-unes ici, le destinent éminemment au poste de vice-président de la Première Commission, j'ai le grand plaisir de proposer la candidature de M. Sergei N. Martynov au poste de vice-président de la Commission.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran d'avoir proposé la candidature de M. Martynov de la RSS de Biélorussie au poste de vice-président de la Commission. Je le remercie également des paroles aimables qu'il a prononcées à mon endroit. Je tiens à lui transmettre, par l'intermédiaire de M. Hassan Mashhadi, la reconnaissance de la Commission pour le travail excellent qu'il a accompli en sa qualité de vice-président pendant la session de l'année dernière.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, je considérerai que, conformément à l'article 103 du règlement intérieur et à la pratique établie, la Commission souhaite ne pas procéder à un vote au scrutin secret et déclare M. Sergei Martynov élu vice-président de la Première Commission par acclamation.

M. Sergei Nikolaevich Martynov (République socialiste soviétique de Biélorussie) est élu vice-président de la Première Commission.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais exprimer aux deux vice-présidents mes félicitations les plus chaleureuses pour l'honneur qui vient de leur être fait et les assurer qu'ils peuvent compter sur ma coopération harmonieuse dans l'exercice de nos responsabilités communes.

M. PLATIS (Grèce) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, tant à titre personnel qu'au nom de mon gouvernement, pour votre élection unanime au poste de président de la Première Commission. Votre expérience professionnelle ainsi que vos qualités personnelles garantissent le bon déroulement des travaux de notre commission. Ces mêmes qualités constituent également la garantie que vous saurez accomplir votre tâche avec le même succès que votre prédécesseur, l'Ambassadeur Taylhardat.



M. Platis (Grèce)

Qu'il me soit permis également, en cette occasion, d'adresser mes remerciements aux deux vice-présidents de la Première Commission pendant sa quarante-quatrième session, M. Hassan Mashhadi de la République islamique d'Iran et M. Nabil Fahmy de la République arabe d'Égypte, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli pendant la session précédente.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter les deux vice-présidents de notre commission, qui viennent d'être unanimement élus, M. Ronald Morris de l'Australie et M. Sergei Martynov de la République socialiste soviétique de Biélorussie.

En tant que Rapporteur de la Première Commission pendant la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de proposer la candidature de M. Latevi Modem Lawson-Betum de la délégation du Togo au poste de rapporteur de notre commission pour sa quarante-cinquième session.

Avant de soumettre à la Commission son curriculum vitae, je voudrais dépeindre brièvement les qualités personnelles de M. Lawson-Betum. J'ai eu en effet à plusieurs reprises l'occasion d'apprécier sa personnalité, et notamment lors des travaux de la session précédente. En effet, il aborde les dossiers dont il a la charge avec minutie et grande attention. Son jugement est toujours bon, prudent, et se fonde sur des connaissances solides ainsi que sur le bon sens, qualités indispensables pour un diplomate. Je suis certain que cet avis tout personnel sur les grandes qualités de M. Lawson-Betum sera bientôt partagé par les délégués de la Première Commission.

M. Lawson-Betum est né à Lomé, Togo, en 1950. Après avoir fait ses études primaires et secondaires à Lomé et à Guéret, en France, il a continué ses études universitaires à l'Institut d'études politiques de Grenoble. Ensuite, il s'est rendu au Cameroun, où il a obtenu son diplôme de l'Institut des relations internationales.

M. Lawson-Betum est entré au Ministère des affaires étrangères et de la coopération du Togo en 1975. Deux ans après, il se rend à Moscou, où il sert comme premier secrétaire de l'ambassade du Togo jusqu'en 1980. Son expérience professionnelle continue à Lomé, où il sert de 1980 jusqu'en 1986 en tant que directeur adjoint au Département des organisations internationales de son

M. Platis (Grèce)

ministère. Depuis 1986, il sert comme deuxième conseiller et ensuite comme premier conseiller à la Mission permanente du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Son expérience des réunions et des conférences internationales est également impressionnante. Il était membre de la délégation togolaise aux vingt-deuxième et trentième sessions du Conseil des ministres et à la vingt et unième Conférence au sommet de l'Organisation de l'unité africaine. Il était aussi membre de la délégation de son pays aux réunions du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés à Luanda, Angola, et à New Delhi, Inde, ainsi qu'à la réunion extraordinaire du Bureau de coordination pour les préparatifs de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement à La Havane, Cuba, en mai 1988.

M. Lawson-Betum est marié et père de quatre enfants. Il parle le français, l'anglais et le russe.

En tenant compte des qualités professionnelles de M. Lawson-Betum, que je viens d'esquisser, j'ai l'honneur de demander à toutes les délégations ici présentes d'accepter à l'unanimité la candidature de notre collègue du Togo et de lui accorder toute confiance en son travail.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Grèce d'avoir présenté la candidature de M. Latevi Modem Lawson-Betum du Togo au poste de rapporteur de la Première Commission. Je voudrais également le remercier des aimables paroles qu'il m'a adressées. Je suis certain de parler au nom de la Commission en remerciant le représentant de la Grèce du travail qu'il a si bien accompli en sa qualité de rapporteur à la quarante-quatrième session.

Les membres de la Commission viennent juste d'entendre le représentant de la Grèce avancer la candidature de M. Lawson-Betum au poste de rapporteur. Comme il n'y a pas d'autre candidature, je présume que la Commission souhaite comme précédemment se passer du vote au scrutin secret et déclarer M. Lawson-Betum Rapporteur de la Première Commission par acclamation.

M. Lawson-Betum (Togo) est élu rapporteur de la Première Commission par acclamation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais adresser mes félicitations les plus sincères et les plus cordiales à M. Lawson-Betum à l'occasion de son élection au poste de rapporteur de la Première Commission. Je l'invite maintenant à prendre la place qui lui est réservée sur le podium.

Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais attirer votre attention sur l'article 110 du règlement intérieur de l'Assemblée générale qui se lit comme suit :

"Les félicitations adressées aux membres du bureau d'une grande commission ne sont présentées que par le Président de la session précédente ou, en son absence, par un membre de sa délégation, après que tous les membres du bureau de ladite commission ont été élus."

Je voudrais vous demander de bien vouloir respecter cet article du règlement.

Je voudrais maintenant donner la parole au représentant du Venezuela qui va parler au nom de S. E. M. l'Ambassadeur Taylhardat, Vice-Ministre des affaires étrangères du Venezuela et Président de la Première Commission à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale.

M. AGUILAR (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : J'ai eu l'honneur et le plaisir, en tant que Représentant permanent du Venezuela auprès des Nations Unies, de présenter votre candidature pour la présidence de cette importante commission à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. J'aimerais vous féliciter, Monsieur le Président, au nom de ma délégation et en mon

M. Aguilar (Venezuela)

nom propre, et également au nom de l'Ambassadeur Taylhardat pour votre accession à ce poste important.

Comme je l'ai indiqué à la 1re séance de la Commission, l'Ambassadeur Rana n'a pas besoin de nous être présenté. Nous connaissons tous ses qualités de diplomate et nous avons suivi avec admiration sa contribution mémorable en tant que Représentant permanent du Népal. De plus, il a travaillé avec acharnement au Conseil de sécurité et il s'est acquitté d'autres fonctions importantes aux Nations Unies, il a été entre autres, Président du Groupe de travail sur la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud pendant la session de 1990 de la Commission du désarmement. Au cours de cette période, nous avons adopté par consensus les conclusions et les recommandations à l'examen depuis longtemps. C'est pourquoi nous ne pouvons que nous féliciter de l'élection de M. Rana. Nous sommes convaincus que grâce à ses talents, à sa compétence, à son expérience et à sa formation solide, la Commission sera très bien dirigée, ce qui lui permettra d'aboutir à la conclusion positive de ses travaux à cette session. La délégation du Venezuela, quant à elle, est prête à lui fournir l'aide et la coopération dont il aura besoin pour lui permettre de mener à bien ses fonctions.

Je saisis aussi cette occasion pour féliciter, au nom de ma délégation et en mon nom propre, M. Ronald Morris, de l'Australie, et M. Sergei Martynov, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, à l'occasion de leur élection aux postes de vice-présidents de cette commission. Je voudrais également féliciter M. Lawson-Betum, du Togo, qui remplira la fonction de rapporteur de la Commission. Etant donné les déclarations que nous avons entendues, j'estime que nous pouvons dire pour présenter les deux vice-présidents et le rapporteur, outre le fait que nous connaissons leur travail, que nous nous attendons au plein succès des travaux de la Commission à cette session.

Je souhaite de même remercier, au nom de l'Ambassadeur Taylhardat, tous les membres de la Commission qui ont participé activement aux travaux et aux délibérations de l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session. Chacun sait que sans la participation et la collaboration active des membres de la Commission, il serait très difficile pour le Président de la Commission de bien s'acquitter de ses fonctions, c'est pourquoi je souhaite, au nom de mon ambassadeur, M. Taylhardat, vous remercier de la coopération que vous lui avez apportée. Nous sommes certains que lui aussi, en cette occasion, aurait souhaité faire part de sa reconnaissance aux membres du Secrétariat, et notamment au Secrétaire de la Commission, pour toute l'assistance qu'ils lui ont fournie.

M. Aguilar (Venezuela)

Je n'ai pas l'intention de procéder maintenant à une évaluation détaillée des travaux réalisés par la Première Commission pendant la quarante-quatrième session. Cette tâche incombe d'habitude au Président sortant. Je voudrais faire quand même quelques observations générales relatives aux questions de désarmement dont notre commission est saisie.

Cette année, les travaux de la Première Commission vont se dérouler dans des circonstances sans précédent, dues aux transformations profondes et rapides qui se sont produites au sein de la communauté internationale. Malgré les divergences, les tensions et les conflits qui persistent encore dans certaines régions du monde et qui ont des répercussions directes sur la paix et la sécurité internationales, il convient de reconnaître que l'atmosphère internationale actuelle nous offre des perspectives encourageantes.

M. Aguilar (Venezuela)

Il est indéniable que les changements que nous constatons dans le monde posent de nouveaux défis à la communauté internationale, que nous devons évaluer et analyser attentivement parce que la nouvelle vision des relations internationales doit refléter les intérêts de tous. C'est pourquoi tous les Etats, grands, moyens et petits, se doivent d'apporter leur contribution.

Les contacts fréquents entre les dirigeants des superpuissances et le rapprochement entre l'Est et l'Ouest, avec les changements qui en découlent en Europe, ont remplacé le climat d'affrontement et de méfiance qui a caractérisé la scène de la politique mondiale pendant plus de 40 ans. La meilleure preuve en est la fin de la guerre froide et l'événement récent et très important de l'unification pacifique de l'Allemagne. Bien entendu, ma délégation saisit cette occasion pour lui souhaiter la bienvenue à cet Etat au sein de cette commission.

Par ailleurs, nous sommes convaincus qu'il faut ouvrir de nouveaux chapitres de l'histoire où la coopération, l'harmonie, le désarmement et la paix remplaceront l'affrontement belliqueux des idéologies, les disparités des systèmes socio-économiques et la recherche égoïste des intérêts nationaux.

Le renforcement de la sécurité internationale par la voie du désarmement continue d'être une des aspirations fondamentales de l'humanité. Dans ce nouveau contexte mondial, des progrès concrets ont également été enregistrés en matière de limitation des armements et de désarmement. Les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ont permis de réaliser des progrès tangibles dans ce domaine. Au cours de l'année, par exemple, ils sont convenus du cadre des entretiens en vue de la réduction des armes nucléaires stratégiques. Nous espérons que les problèmes d'ordre technique n'influeront pas sur le cours des négociations. Des accords relatifs aux armes chimiques ont été signés. Néanmoins, nous sommes réellement préoccupés par le retard à conclure la convention générale et globale visant à interdire les armes chimiques et à détruire leurs arsenaux.

En ce qui concerne les autres questions de désarmement, il convient de signaler les progrès réalisés dans le domaine de la réduction des forces classiques militaires en Europe, en particulier l'espoir qu'offre la prochaine réunion entre les 35 Etats parties à la Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité en Europe, qui se tiendra à Paris le 19 novembre de cette année.

M. Aguilar (Venezuela)

Malgré les progrès obtenus au niveau bilatéral, nous regrettons que la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a eu lieu récemment, n'ait pu dégager un consensus sur l'arrêt de la course aux armements nucléaires. Il faut donc continuer d'accorder la priorité absolue à la conclusion d'un traité global d'interdiction des armes nucléaires en tant que seule mesure de nature à empêcher la mise au point de ces nouveaux types d'armes.

Il est vrai que des progrès modestes ont été réalisés dans le domaine du désarmement, mais il ne s'agit pas encore d'une tendance irréversible. Il reste encore à surmonter de nombreux obstacles. Il faut rappeler que les puissances nucléaires persistent à maintenir une certaine capacité nucléaire en tant qu'instrument de leur doctrine contestée de dissuasion, et que les stratèges militaires insistent pour créer des zones de conflit dans le but de construire et de mettre au point des systèmes d'armes classiques plus perfectionnés et plus destructeurs.

Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, la Première Commission examinera de nouveau toutes ces questions complexes relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour accomplir ce travail de façon constructive en vue de réaliser définitivement un désarmement général et complet grâce à un contrôle international efficace.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom du Vice-Président et du Rapporteur de la Commission, ainsi qu'en mon nom propre, je remercie l'Ambassadeur Aguilar, du Venezuela, des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'aux autres membres du Bureau. Je ne manquerai pas de faire appel à sa coopération et à ses précieux conseils dans l'exercice de mes fonctions.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, M. Ronald Morris, Vice-Président de la Commission.

M. MORRIS (Australie) (interprétation de l'anglais) : Après les généreuses observations faites par M. Fahmy et compte tenu des règles pertinentes de procédure concernant l'élection des membres du Bureau, mon intervention est peut-être un droit de réponse, mais je voudrais quand même faire les observations suivantes sur deux plans, officiel et personnel.

M. Morris (Australie)

Auparavant, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pouvez être certain que ma délégation fera tout son possible pour vous aider dans vos fonctions pendant les semaines à venir. Je saisis également cette occasion pour féliciter les autres membres du Bureau qui ont été élus aujourd'hui.

Au sujet de ma propre élection, j'y vois avant tout un honneur pour mon pays, l'Australie. Je suis très sensible à la confiance que les délégations ont manifestée à l'Australie en m'élisant. Ensuite, sur un plan personnel, je suis particulièrement heureux d'avoir été nommé par un collègue et vieil ami, M. Fahmy, de l'Egypte. Comme vous l'avez remarqué, M. Fahmy a agi avec brio en sa qualité d'un des Vice-Présidents de la Première Commission l'année dernière, et je m'efforcerai cette année de suivre son exemple. Il est certain que je ferai de mon mieux.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie, M. Sergeï Martynov, Vice-Président de la Commission.

M. MARTYNOV (République socialiste soviétique de Biélorussie) (interprétation du russe) : Tout d'abord, au nom de la délégation de la RSS de Biélorussie, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection au poste élevé de président de notre commission. Je suis convaincu que notre commission pourra mener à bien les tâches difficiles qui l'attendent.

Je voudrais également féliciter sincèrement M. Ronald Morris, de l'Australie, qui a été élu vice-président de la Commission, ainsi que M. Lawson-Betum, du Togo, rapporteur. De même, je voudrais remercier le représentant de l'Iran qui a présenté la candidature de M. Martynov au poste de vice-président de la Commission.

La délégation de la RSS de Biélorussie est prête à coopérer étroitement avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec tous les membres du Bureau et les membres de la Commission, dans un esprit constructif afin que nous prenions des décisions propres à contribuer au règlement des questions de désarmement.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Togo, M. Lawson-Betum, Rapporteur de la Première Commission.



M. LAWSON-BETUM (Togo) : Avant toute chose, il m'est agréable d'exprimer ma reconnaissance aux membres de la Première Commission pour m'avoir élu au poste de rapporteur sur la proposition de mon prédécesseur, M. Dimitrios Platis. Au-delà de ma modeste personne, cette désignation représente un honneur fait à mon pays, le Togo, dont l'attachement profond à la paix, au désarmement et à la sécurité internationale est bien connu.

Il me paraît opportun de saisir cette occasion pour vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection unanime pour conduire les travaux de la Première Commission. Considération faite de votre riche expérience diplomatique et de vos talents, ainsi que de l'engagement remarquable de votre pays, le Népal, vis-à-vis du désarmement, la Première Commission a été bien fondée et judicieusement inspirée de porter son choix sur votre personne.

Vous me permettez de féliciter également les deux Vice-Présidents qui viennent d'être élus, en l'occurrence M. Ronald Morris, de l'Australie, et M. Sergei Martynov, de la RSS de Biélorussie, aux côtés desquels je m'emploierai à vous apporter ma contribution pleine et entière pour le succès des travaux de notre commission, un succès qui devrait être à la mesure de l'impérieuse nécessité de tirer parti des mutations profondes que subissent depuis quelque temps les relations politiques internationales ainsi que des avancées positives faites sur la voie du désarmement et de rechercher des parades efficaces aux nouveaux défis qui émergent. Dans l'exercice de ma fonction de rapporteur, je crois pouvoir compter sur l'assistance habituellement précieuse des membres du secrétariat.

M. Lawson-Betum (Togo)

Enfin, je me dois de remercier chaleureusement mon prédécesseur et ami, M. Dimitrios Platis, Rapporteur de la Première Commission à la quarante-quatrième session, pour ses paroles aimables et généreuses et de saluer le travail très utile et exemplaire qu'il a accompli l'année dernière avec conviction et abnégation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Rapporteur de ses paroles aimables et de la volonté qu'il manifeste de coopérer avec moi et avec le Vice-Président de la Commission. Je suis certain d'exprimer non seulement mes sentiments personnels mais aussi ceux du Vice-Président lorsque je dis que nous sommes tous très heureux de travailler en étroite collaboration avec lui au cours de la présente session.

Les membres du Bureau ayant été élus, la Commission a maintenant achevé l'examen du premier point inscrit à son ordre du jour.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/C.1/45/1, A/C.1/45/2)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais d'emblée attirer l'attention de la Commission sur le document A/C.1/45/1, qui contient la lettre datée du 21 septembre 1990 que m'a adressée le Président de l'Assemblée générale pour me communiquer les questions que l'Assemblée générale, à sa 3e séance plénière, a décidé de renvoyer à la Première Commission, soit les points 45 à 70 de l'ordre du jour, ainsi que la partie pertinente du point 12.

En ce qui concerne le programme de travail et le calendrier projetés tels qu'ils apparaissent dans le document A/C.1/45/1, je souhaite rappeler aux délégations que le programme de travail a été mis au point suite aux très longues consultations officielles qui se sont tenues à Genève en août et plus récemment à New York. Je voudrais vous faire remarquer que j'ai tenu compte aussi bien des recommandations pertinentes de l'Assemblée générale que des vues exprimées à ce propos lors des consultations. Le programme de travail et le calendrier projetés ont été recommandés aux fins d'adoption ad referendum par les membres de la Première Commission à leur séance de mercredi dernier, 3 octobre. J'espère que la Commission sera en mesure de les adopter aujourd'hui.

Vous vous rappellerez peut-être que, conformément à la pratique établie, la Première Commission ne commencera ses travaux de fond qu'après la fin du débat général en séances plénières. Les raisons de cette tradition sont bien connues et je n'ai donc pas besoin d'y revenir.

Le Président

En ce qui concerne la date de clôture des débats et des négociations au sein de la Première Commission, vous vous souviendrez que les grandes commissions de l'Assemblée générale, au cours des dernières années, ont cherché à achever l'examen des points de l'ordre du jour qui leur étaient confiés aussi rapidement que possible. Dans ce souci, la Première Commission devrait s'efforcer d'achever ses travaux cette année pour le 29 novembre, malgré le grand nombre de points inscrits à son ordre du jour - quelque 27 en tout.

Ces limitations laissent à la Première Commission la période s'étendant du lundi 15 octobre au jeudi 29 novembre 1990, soit un total de 33 jours ouvrables au cours desquels elle pourrait se réunir au maximum 66 fois, à condition de pouvoir disposer des services de conférence requis.

Le nombre de séances prévues pour les différentes étapes de nos travaux repose sur l'hypothèse que la Commission devrait être en mesure de s'acquitter de son programme de travail au cours d'un total de 66 réunions. Je suis arrivé à ce chiffre en me fondant sur notre expérience passée des travaux de la Commission. L'année dernière, quelque 66 réunions avaient été prévues pour la Commission, dont 51 seulement en fait ont été utilisées. En conséquence, j'estime qu'en faisant preuve de suffisamment de bonne volonté et de diligence, la Commission devrait être à même d'achever son travail dans les délais prévus.

Le programme de travail et le calendrier proposés, qui sont soumis aux membres de la Commission, ont été fixés, ainsi que je l'ai déjà dit, sur la base de la pratique antérieure et de précédents qui ont été élaborés au cours des années et qui ont prouvé leur utilité pour la Commission. En conséquence, vous pourrez constater que les 27 points de l'ordre du jour de la Première Commission ont été groupés, selon la tradition, en trois catégories : les points touchant aux questions de désarmement, c'est-à-dire les points 45 à 66; le point relatif à la question de l'Antarctique (point 67); et les points concernant la sécurité internationale, c'est-à-dire les points 68, 69 et 70. En outre, vous remarquerez que le point 12, dans sa partie pertinente, a été repris dans le cadre des limites de temps prévues pour le dernier groupe, mais en tant que point séparé. J'ai encore des choses à dire à propos du point 12, sur lequel je reviendrai ultérieurement.

Conformément au programme de travail et au calendrier, la Commission devrait examiner en premier lieu les questions concernant le désarmement. Pour ce qui est de ces points, comme l'indique le programme de travail, la Commission devrait

Le Président

procéder à un débat général sur tous les points de son ordre du jour consacrés au désarmement, en utilisant à cette fin un total de 24 séances, du lundi 15 octobre au jeudi 30 octobre, au cours desquelles les délégations pourront également traiter de tout point précis concernant le désarmement qui leur paraîtrait approprié. Après quoi, la Commission passerait à l'examen et au suivi des projets de résolution sur les questions de désarmement, du mercredi 31 octobre au vendredi 16 novembre, utilisant à cette fin un total de 26 séances.

Je voudrais ajouter que, en raison de l'expérience de la pratique passée, le nombre des séances consacrées à l'examen et au suivi des projets de résolution a été porté de 24 à 26, afin de donner aux délégations le temps suffisant pour étudier les projets de résolution et pour tenir les consultations nécessaires en vue de fusionner ces projets chaque fois que possible.

Il convient peut-être de faire remarquer ici, qu'aussi souvent que possible, j'ai fixé la date limite la plus rapprochée possible afin d'accorder aux délégations un temps suffisant pour entreprendre les consultations nécessaires avant que la Commission ne se prononce sur les projets de résolution concernés.

La date limite pour la présentation des projets de résolution sur les questions de désarmement a été fixée au mardi 30 octobre 1990, à 18 heures, et je me propose de vous demander votre coopération afin qu'elle soit respectée. Les délégations sont vivement encouragées à déposer et à présenter des projets de résolution aussitôt que possible, même au cours de la période du débat général si cela leur convient, de façon à permettre à toutes les délégations de prendre la parole sur ces projets de texte dès que possible.

En outre, je voudrais souligner le fait qu'il est impératif que les délégations présentent tous les projets de résolution qui pourraient s'accompagner d'incidences sur le budget-programme à la date la plus rapprochée possible, en vue de respecter la date limite obligatoire prévue pour leur présentation à la Cinquième Commission.

A ce sujet, je voudrais instamment prier les délégations de prendre la parole pendant le débat général aussitôt qu'elles le pourront, afin que la liste des orateurs dans les derniers jours du débat ne soit pas trop surchargée, au point de nous obliger à passer ici des heures exagérément longues.

Je voudrais faire remarquer également que la procédure de vote établie précédemment et qui consiste à rassembler les projets de résolution dans des groupes logiques, sera maintenue et que je présenterai en temps opportun des propositions précises à ce sujet.

Le Président

Dès qu'elle aura achevé l'examen des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement, la Commission passera au point 67 de l'ordre du jour qui traite de la question de l'Antarctique. La Commission consacrera les journées du 19 au 21 novembre au débat général sur ce sujet à l'examen et au suivi des projets de résolution portant sur ce point, soit un total de six séances. Le temps alloué pour l'examen de ce point sera le même qu'à la dernière session. La date limite pour la présentation des projets de résolution au titre du point 67 est fixée au lundi 19 novembre, à midi.

Enfin, la Première Commission examinera les points 68, 69 et 70 relatifs à la sécurité internationale, du vendredi 23 au jeudi 29 novembre 1990. Elle consacrera donc un total de 10 séances au débat général, à l'examen et au suivi des projets de résolution. Forts de notre expérience passée, il me semble que la Commission peut considérer que le temps prévu pour l'examen de ces trois points permettra aux délégations de tenir les consultations nécessaires. La date limite pour la présentation de projets de résolution sur la sécurité internationale et les points s'y rapportant est fixée au mardi 27 novembre, à 18 heures.

Comme je vous l'ai déjà dit, la partie pertinente du point 12 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, section D du chapitre III, du rapport du Conseil économique et social (A/45/3), intitulée "Coopération internationale dans l'élimination des conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl" - a été inscrite à la même date qui sera consacrée au débat général et à l'examen et au suivi des projets de résolution sur les points de l'ordre du jour relatifs à la sécurité internationale, mais, bien entendu, en tant que point séparé. A ce propos, je voudrais souligner que la communauté internationale est extrêmement consciente des conséquences tragiques de l'accident - et de ses incidences particulières sur la santé des enfants - qui a eu des répercussions internationales. Il faudra donc des efforts concertés de la communauté internationale pour surmonter les conséquences de l'accident nucléaire de Tchernobyl. Comme j'en ai informé la Commission lors des consultations officielles à composition non limitée du 3 octobre, j'ai consulté toutes les délégations intéressées quant à la meilleure manière de traiter la question à la Commission.

A ce propos, je voudrais également dire à nouveau que ce point est également inscrit à l'ordre du jour de la Deuxième Commission, où l'on prévoit qu'il fera l'objet d'un examen complet et détaillé. Dans ce contexte, je voudrais également vous annoncer que j'ai rencontré le Président de la Deuxième Commission,

Le Président

M. Georges Papadatos, de la Grèce, et que je lui ai exposé la situation concernant le point 12 de l'ordre du jour. Après mes consultations, je crois comprendre à ce stade, qu'en ce qui concerne la Première Commission, les délégations sont d'avis qu'il ne sera peut-être pas nécessaire que la Première Commission soit saisie de ce point de l'ordre du jour. Il me semble que la Commission est en mesure d'accepter cette manière de procéder, et je constate que c'est bien le cas.

Sur la base du programme de travail et du calendrier qui lui sont présentés, je crois que la Commission est en mesure d'achever tous les points de l'ordre du jour que lui a confiés l'Assemblée générale d'ici au 29 novembre 1990. Je tiens à souligner que le programme de travail et le calendrier sont fondés sur l'hypothèse que nous utiliserons le temps et les ressources mis à notre disposition avec la souplesse nécessaire. Cependant, le programme de travail, qui découle de consultations très larges et approfondies et de la pratique du passé, répondra à mon avis aux besoins de la Commission et lui permettra de mener sa tâche à bien dans le temps disponible.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Commission accepte le programme de travail et le calendrier proposés.

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : D'après le programme de travail que la Commission vient d'adopter, nous devons dans nos débats utiliser pleinement le temps disponible. A ce sujet, je voudrais, une fois de plus, prier les membres de la Commission de bien vouloir présenter les projets de résolution concernant les divers points de l'ordre du jour le plus tôt possible, afin que nous disposions de suffisamment de temps pour les consultations nécessaires. Pour éviter tout malentendu, le Secrétariat m'a prié d'inviter les membres de la Commission à présenter par écrit tous les projets de résolution, amendements, parrainages et demandes de salles pour des séances de groupe.

Je voudrais maintenant attirer l'attention de la Commission sur la décision 34/401 de l'Assemblée générale, en particulier sur les dispositions qui se rapportent aux explications de votes, aux droits de réponse, aux questions budgétaires et financières et au travail des grandes commissions, que je me propose d'appliquer avec la coopération de tous les membres.

Afin d'utiliser pleinement le temps dont dispose la Commission et afin d'éviter de perdre du temps en raison de réunions qui auraient commencé en retard ou fini trop tôt, je voudrais, avec la coopération des membres, commencer les

Le Président

réunions de la Première Commission à l'heure précise. Nous éviterons ainsi des retards inutiles et nous pourrions conclure à la date fixée les travaux de la Commission à la présente session. Je m'efforcerai donc d'ouvrir les séances de la Commission à 10 heures et à 15 heures précises.

Les réunions de la Commission n'auront lieu que lorsqu'il y aura un nombre suffisant d'orateurs. J'estime, d'une manière générale, que nous ne devrions pas avoir moins de quatre orateurs inscrits pour une séance afin que nous puissions utiliser le plus efficacement possible le temps et les services de conférence mis à notre disposition. Les ressources prévues pour une séance qui aurait été annulée en temps voulu pourront être réaffectées à d'autres réunions dans le cadre de la Première Commission ou en dehors.

Afin de donner tout le temps voulu et éviter la confusion, la liste des orateurs est d'ores et déjà ouverte, si bien que les membres de la Commission peuvent s'inscrire s'ils veulent prendre la parole devant la Commission. Je voudrais informer les membres de la Commission que la liste des orateurs pour le débat général sur les points relatifs au désarmement sera close lundi le 15 octobre, à 18 heures. J'invite donc les délégations à bien vouloir s'inscrire sur la liste des orateurs avant que la Commission n'aborde son travail de fond.

Je vais maintenant donner la parole au secrétaire qui expliquera plus en détail certaines des questions relatives aux débats de la Première Commission.

M. KHERADI (Secrétaire de la Commission) (interprétation de l'anglais) :  
Comme j'en ai été prié, je voudrais attirer l'attention de la Commission sur les points supplémentaires suivants :

Je voudrais tout d'abord signaler aux délégations que, cette année encore, pour éviter que les séances ne commencent en retard et pour éviter des dépenses, l'Assemblée générale a décidé de déroger, lors de sa quarante-cinquième session, à la règle disposant qu'un quart des membres doivent être présents avant qu'une séance d'une grande commission puisse être déclarée ouverte et que les débats puissent commencer. L'Assemblée générale a fait cette recommandation étant entendu que cette dérogation n'implique aucune modification permanente dans les dispositions pertinentes des articles 67 et 108 du règlement intérieur relatives à l'ouverture des réunions.

Conformément au programme de travail et au calendrier de la Commission figurant au document A/C.1/45/2, qui vient d'être adopté par la Commission, la liste des orateurs pour le débat général sur toutes les questions relatives au désarmement inscrites à l'ordre du jour sera arrêtée le lundi 15 octobre 1990 à 18 heures. Plusieurs délégations ont déjà fait part de leur intention de participer au débat général sur ces questions, et le Secrétariat a pris note de leurs demandes. Afin de permettre à la Commission d'utiliser pleinement les services disponibles, toutes les délégations sont priées d'inscrire au plus tôt les noms de leurs orateurs sur la liste, si possible même aujourd'hui.

Monsieur le Président, comme vous l'avez dit vous-même dans votre déclaration, les membres de la Commission sont priés de soumettre dès que possible leurs projets de résolution, en particulier les projets de résolution qui ont des incidences sur le budget-programme, afin de laisser assez de temps au Secrétariat pour établir une estimation des dépenses et au Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission pour l'examiner, et aussi de laisser un temps suffisant pour tenir les consultations. La tâche du Secrétariat en sera facilitée et il pourrait traiter le texte des projets de résolution en temps voulu.

Je demande aux membres de la Commission de bien vouloir noter que les projets de résolution et les amendements, de même que les noms de leurs auteurs, doivent être soumis par écrit au Secrétariat pour assurer leur exactitude et pour éviter tout malentendu. Lorsque des groupes de travail souhaitent utiliser des salles de conférences, ils doivent également en faire la demande par écrit aussitôt que possible pour que l'on puisse prendre les dispositions nécessaires en temps voulu.



M. Kheradi

Les délégations sont priées de fournir aux fonctionnaires des conférences 30 exemplaires au moins de toutes les déclarations qu'elles ont préparées aux fins du Service des conférences. Je précise que ces exemplaires s'ajoutent à ceux qui doivent être distribués aux délégations.

Je souhaite attirer l'attention de tous les membres de la Commission sur le document A/C.1/45/INF.1, qui sera publié dans les prochains jours. Il contiendra, à des fins d'information et de référence, une liste de tous les documents dont la Première Commission est saisie et qui sont disponibles au 12 octobre 1990. Cette liste sera mise à jour selon les besoins.

Enfin, Monsieur le Président, je souhaite assurer à vous-même, aux membres du Bureau et à toutes les délégations qu'ils disposeront de toute l'aide et de toute la coopération du secrétariat de la Première Commission et, bien sûr, du Département des affaires de désarmement, du Département des affaires politiques et du Conseil de sécurité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : En ce qui concerne la rationalisation des travaux de la Première Commission, on pourrait faire remarquer, en termes analytiques, que cette question comporte deux grandes dimensions. Il y a tout d'abord les éléments relatifs à la structure, à l'organisation et à la logistique qui peuvent être appliqués de façon efficace, permettant une meilleure utilisation des ressources dont dispose la Première Commission en services de conférence. A ce propos, je suis certain que nous convenons tous qu'au fil des ans, bien qu'elle soit saisie d'un plus grand nombre de questions inscrites à l'ordre du jour que les autres grandes commissions et qu'elle ne commence son considérable travail qu'après la conclusion du débat général en séances plénières de l'Assemblée générale, la Première Commission a toujours réussi à finir son travail dans les délais impartis et de la façon la plus efficace possible, en grande partie grâce aux efforts du Secrétariat.

Le second aspect de la question de la rationalisation, qui a trait à ce que je qualifierais davantage de considérations de fond, concerne le nombre des projets de résolution adoptés et le nombre de points inscrits à l'ordre du jour. Pour ce qui est du second aspect, des efforts utiles ont été faits ces dernières années et ont permis d'obtenir des résultats tangibles. En outre, compte tenu de l'importance croissante de cette question, il nous appartient peut-être aujourd'hui de suivre la question de façon encore plus vigoureuse et concertée qu'auparavant.

Le Président

Comme tous les membres le savent bien, la poursuite de la rationalisation des travaux de la Première Commission figure au premier rang de nos débats depuis quelques années. Les présidents qui se sont succédé au cours des sessions de l'Assemblée générale ont fait des efforts louables pour améliorer l'efficacité et la rationalisation des travaux de la Commission. Dans ce contexte, les membres se rappelleront que la pratique qui consiste à regrouper les projets de résolution dans différents ensembles cohérents au moment où il faut se prononcer sur ces résolutions s'est révélée extrêmement efficace. J'ai donc l'intention de maintenir cette excellente pratique. Mais en ce qui concerne le fond de la question, un autre aspect de la rationalisation est encore plus important, à savoir celui de trouver des domaines d'accord plus vastes pour ce qui est des projets de résolution que la Commission adopte. Comme nous le savons, cette question n'est pas seulement très importante. Elle est aussi très délicate. Nous devons néanmoins nous efforcer, lors de nos délibérations, de faire de notre mieux pour combler ensemble les écarts entre les différents points de vue, chaque fois que cela est possible. Je crois qu'en agissant de la sorte, nous servirons en définitive notre intérêt commun. J'ai donc l'intention de convoquer, au début de nos travaux, un groupe d'Amis du Président à composition non limitée pour examiner les autres incidences de cette question.

Je voudrais signaler aussi qu'à la demande du Président du Comité spécial sur les armes chimiques, l'Ambassadeur Hyltenius, de la Suède, une réunion officielle sera à nouveau prévue cette année pour permettre au Président du Comité spécial d'informer les délégations de la Première Commission sur l'état des négociations en vue d'une convention sur les armes chimiques à la Conférence du désarmement et à fournir à tous les Etats qui ne participent pas à ces négociations l'occasion d'exprimer leur point de vue.

Le Président

Enfin, je tiens aussi à saisir cette occasion pour vous rappeler que la Semaine du désarmement et la huitième Conférence d'annonces de contributions en faveur de la Campagne mondiale du désarmement auront lieu le 25 octobre 1990, à 10 h 30. La célébration de la Semaine du désarmement sera marquée par des déclarations du Président de la Première Commission, du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général des Nations Unies. Elle sera suivie immédiatement de la Conférence d'annonces de contributions.

M. SOTIROV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : Puisque l'article 110 du règlement intérieur de l'Assemblée générale ne permet pas à ma délégation de vous féliciter, Monsieur le Président, comme cela a déjà été fait avec beaucoup d'éloquence par un certain nombre d'autres délégations, nous vous adresserons ces félicitations dans notre déclaration au cours du débat général.

Je voudrais attirer l'attention sur deux points particuliers relatifs à l'organisation de nos travaux. Le premier est lié à votre élection et à celle des autres membres du Bureau. Je voudrais soulever la question de savoir si, puisque nous avons désigné les vice-présidents de la Commission - les représentants de l'Australie et de la République socialiste soviétique de Biélorussie - il ne serait pas équitable de désigner aussi le pays du président et celui du rapporteur. Si l'on me disait que telle est la pratique dans toutes les grandes commissions de l'Assemblée générale, je répondrais qu'il y a un président même dans les pièces modèles des Nations Unies mises en scène dans des collèges du Queens, de l'autre côté de la rivière; mais dans le cas présent je voudrais voir le nom de votre pays, le Népal, ajouté à votre titre de président de la Première Commission de l'Assemblée générale lors de la quarante-cinquième session. Cela s'applique également au rapporteur.

Ma seconde observation s'adresse au Secrétariat. On a beaucoup parlé d'économie de ressources à la Commission, et en particulier de l'utilisation de ces ressources. Je voudrais proposer que la Première Commission suggère de réduire fortement la climatisation des salles des commissions principales. Nous n'avons que faire de ces températures glaciales. Je ne pense pas que ce soit une contribution aux efforts dans le domaine du désarmement, et si nous pouvions faire quelques économies pendant cette crise de l'énergie, qui est particulièrement ressentie en Europe orientale, je crois que ce serait une bonne chose. En Europe orientale, nous n'avons pas assez chaud. Nous n'avons pas assez froid non plus. Ici, nous avons trop chaud ou trop froid.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les suggestions faites par le représentant de la Bulgarie seront examinées.

M. HASSAN (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Au nom de notre délégation, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres de la Première Commission pour les condoléances qui ont été transmises au Gouvernement et au peuple des Emirats arabes unis à l'occasion de la disparition de notre Vice-Président et Premier Ministre des Emirats arabes unis, le cheikh Rashid bin Saeed Al-Maktoum.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Si aucune délégation ne souhaite présenter d'autres observations ou faire de remarques à ce stade, je me propose de lever maintenant la séance. La Commission commencera son travail de fond le lundi, 15 octobre 1990, à 10 heures, comme décidé.

La séance est levée à 11 h 55.